

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 08
Pour	: 08
Contre	: 0
Abstention	: 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six le 27 janvier à neuf heures trente, le Syndicat du Canal de Ventavon St-Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian Gallo qui rappelle que la convocation légale a été adressé en date du 15 janvier 2026.

Etaient présents : Christian Gallo, Daniel Robert, Rémy Lieutier, Michel Costanzo

Etaient absents : René Isnard, Joël Christophe Christian Garcin, Nicolas Richier

Étaient excusés et représentés : Jean-Noël Nal (Pouvoir donné à Rémy Lieutier), Bernard Nal, (Pouvoir donné à Michel Costanzo), Jérôme Samuel, (Pouvoir donné à Daniel Robert), Christian Troja (Pouvoir donné à Christian Gallo)

Assistaient également sans voix délibérante à la réunion : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance : Daniel Robert

Objet : Demande de financement auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes
Renouvellement et/ou pose de compteurs et sorties de bornes d'irrigation agricole

Le Président informe les syndics que, parmi les projets, figurent celui du renouvellement de compteurs équipés de sorties de bornes d'irrigation agricole. Cette étude portera sur un montant de 95 840 € représentant environ 204 compteurs équipés de sorties de bornes d'irrigation.

Le Président propose de solliciter le concours du Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour obtenir un appui financier sur cette opération selon le plan de financement ci-dessous :

➤ Plan de financement :

FINANCEUR	TAUX %	MONTANT HT
Conseil Départemental	50	47 920 €
ASA	50	47 920 €
TOTAL	100	95 840 € HT

Monsieur le Président demande aux syndics de se prononcer sur cette demande de financement.

Oùis cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical à l'unanimité des membres présents :

- Donnent un avis favorable à la demande de financement auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, pour l'acquisition de compteurs.
- Autorisent le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré au Poët, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Daniel Robert



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président,
Christian Gallo

